

Paris, le 27 octobre 2015

La Présidente

Monsieur Yann GOAZEMPIS
Directeur de l'unité fiction et humour
Groupe M6
89 avenue Charles De Gaulle
92575 NEUILLY SUR SEINE

*- Envoi recommandé avec demande d'avis
de réception -*

Monsieur le Directeur,

Je me permets de prendre contact avec vous afin de vous faire part de mon étonnement, à titre personnel, mais également au nom de la profession que je représente.

En effet ayant été saisi par mes confrères, s'agissant du nouveau couple de protagonistes mis en scène dans la nouvelle saison de « Scènes de ménages » (le pharmacien et sa compagne), je me dois de vous faire part de nos contrariétés, eu égard à la perception de la profession, véhiculée dans un certain nombre d'épisodes.

En effet, nos confrères nous ont fait part de leur stupéfaction quant à l'apparition du nouveau personnage, dénommé Philippe, et incarné par M. Grégoire BONNET, dont certains propos et plus largement certains sketches, dévalorisent, voire ridiculisent, la profession de pharmacien.

Par la présente, je me fais donc le relais des pharmaciens d'officine et d'un grand nombre de confrères, soucieux de préserver l'image de notre secteur d'activité.

Bien évidemment nous comprenons le ton humoristique de la série, mais cela ne doit pas pour autant se faire au détriment de la profession.

En tant que Présidente du Conseil national de l'Ordre, je tiens à attirer votre attention sur le fait qu'en véhiculant ainsi une image négative et dévalorisante du pharmacien d'officine, ces scènes risquent d'altérer la perception du public envers un professionnel de santé qualifié et consciencieux, dont la vocation est d'apporter quotidiennement son expertise au service des patients et de la santé publique.

Professionnels de haute compétence, soucieux du respect des règles professionnelles et déontologiques, ils sont particulièrement proches des patients, qu'ils connaissent et conseillent personnellement dans un souci prioritaire constant de santé publique. La société sait qu'elle peut compter sur eux pour contribuer à la sécurité du système de santé.

Chargé par la loi d'assurer la défense de l'honneur de la profession (article L. 4231-1 du Code de la santé publique), l'Ordre national des pharmaciens se doit de réagir, quand elle considère que ce dernier est atteint.

A l'heure où une pharmacie disparaît tous les deux jours, et où la France devra faire face au vieillissement de sa population, ne portons pas atteinte à l'image des professionnels de santé dont font partie les pharmaciens d'officine. Ne détruisons pas la proximité humaine. Notre société a besoin de ce lien social.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.



Isabelle ADENOT